

DIRECTION d'un Accueil Collectif de Mineurs

Le Certificat Complémentaire « Direction d'un ACM » est une formation en alternance qui vise à compléter la formation des professionnels souhaitant diriger des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM).

RS5737 - Certificateur : ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques - Enregistrement 16/12/2021

DATE : DU 27/03/23 AU 03/11/23



PRÉSENTATION DE LA FORMATION ET DES DÉBOUCHÉS

Le titulaire du CC DACM évalue les moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet, organise l'intendance, la logistique et gère les moyens alloués par l'organisateur. Il mobilise des démarches d'éducation populaire, y compris dans le sport, pour organiser et animer le travail collectif de l'équipe. Il accompagne les membres de l'équipe pédagogique et en assure la coordination pédagogique.

Les débouchés: Vous pouvez exercer le métier de directeur ou directrice d'accueil collectif de mineurs dans des structures publiques ou privées. Statistiques taux d'insertion: 100 % de nos stagiaires sont en emploi dans les 6 mois suivant la formation (4 répondants) - 100 % occupent un emploi dans les 6 mois suivant la formation en relation direct avec le diplôme obtenu (4 répondants). Statistiques promotion 2021.

PUBLIC CONCERNE PAR LA FORMATION

Cette formation se destine plus particulièrement aux professionnels diplômés ou en cours de formation des BPJEPS autres que Loisirs Tous Publics.

Elle s'adresse donc aux titulaires des :

- BPJEPS Activités Physiques pour Tous
- BPJEPS Animation Sociale
- BPJEPS Animation Culturelle
- BEES sous certaines conditions
- BEATEP autre qu'Activité Sociale et Vie Locale
- DEJEPS et DESJEPS

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Préparer les stagiaires à l'exercice de leurs fonctions de direction en ACM :

- **Etre capable d'organiser et d'évaluer les activités** (élaborer un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif, conduire et évaluer une action d'animation, gérer et administrer les moyens mis à disposition...)
- **Etre capable d'encadrer une équipe dans le cadre d'un ACM** (accompagner l'équipe dans la conception et la mise en œuvre des démarches pédagogiques, gérer les dynamiques de groupe, organiser le travail collectif...)
- **Etre capable d'accueillir les publics enfants et adolescents et les animateurs** (organiser les dispositifs d'accueil, organiser les espaces et la vie quotidienne, accompagner les publics dans la réalisation de leurs projets...)

CONTENUS DE LA FORMATION

- Les fonctions de directeur,
- Projet pédagogique et projet éducatif de quoi parle t-on?
- Règlementation spécifique à l'ACM
- Les membres de l'équipe éducative
- Gestion administrative et financière d'un ACM
- Organisation et suivi de la vie quotidienne d'un ACM
- Apprendre à mener une réunion
- Les différents courants pédagogiques
- L'économat (plan alimentaire, gestion des menus...)
- Le management
- Préparation au recrutement
- Préparation aux certifications



Formation accessible pour les personnes en situation de handicap. Merci de prendre contact avec le référent handicap du CDOS 47 – Vincent TRAPEAUX

05 53 48 32 50 / formations.cdos47@franceolympique.com

LE RYTHME DE FORMATION

Les cours théoriques et pratiques :

3 semaines complètes de cours théoriques
Durée totale en organisme de formation : 105 heures

Les stages pratiques :

Ils s'effectuent dans un accueil collectif de mineurs déclaré.
Durée totale en structure de stage : 18 jours minimums consécutifs ou non.

EXIGENCES PREALABLES EN L'ENTREE EN FORMATION

Les exigences suivantes ont pour but de vérifier les capacités du candidat à suivre le cursus de formation :

- Être titulaire de l'une des formations relatives au secourisme suivantes en cours de validité : PSC1, AFPS, PSE1, PSE2, AFGSU 1 ou 2, SST
- Être admis en formation ou être titulaire d'une spécialité ou d'une mention du BPJEPS, du DEJEPS ou du DESJEPS
- Être capable de justifier d'une expérience d'animation de mineurs, dont une au moins en accueil collectif de mineurs, d'une durée totale de 28 jours dans les 5 ans qui précèdent l'entrée en formation, au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueils.

MODALITÉS D'ACCÈS À LA FORMATION

- Satisfaire aux exigences préalables ci-dessus.
- Retourner le dossier d'inscription complet par mail à la date indiquée dessus
➔ formations.cdos47@franceolympique.com

Une fois la complétude du dossier vérifiée, votre entrée ou non en formation vous est signifiée 1 semaine avant le début de la formation par mail. Si le dossier n'est pas complet des compléments vous seront demandés.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Evaluation formative tout au long de la formation
- Le (la) candidat(e) doit exercer des fonctions de direction pendant au moins 18 jours, consécutifs ou non consécutifs, d'un accueil collectif de mineurs déclaré, tel que défini dans le code de l'action sociale et des familles. Il/elle transmet un document écrit d'une vingtaine de pages, présentant sa capacité à diriger un accueil collectif de mineurs. Ce document écrit constitue le support d'un entretien de 30 minutes maximum comprenant 10 minutes maximum de présentation orale par le (la) candidat(e). L'entretien avec les deux évaluateurs porte sur les outils que le (la) candidat(e) a confectionné et son analyse de pratiques d'une fonction de direction d'accueil collectif de mineurs.

Nombre de participant

De 8 à 18 personnes

Durée

105 h en organisme de formation
18 jours minimum en structure de stage

Prix

Frais d'inscription : 40€
Frais pédagogique : 966 €

Inscription

Avant le 06/03/2023

Regroupement 1

27/03/23 > 31/03/23
Durée 35h00

Regroupement 2

22/05/23 > 26/05/23
Durée 35h00

Regroupement 3

04/09/23 > 06/09/23
Durée 21h00

Regroupement 4

14/09/23 > 15/09/23
Durée 14h00

Période de stage

18 jours mini de stage de DIRECTION

Certification

09 et 10 Octobre 2023



INFOS COMPLEMENTAIRES

☎ 05-53-48-32-50

✉ formations.cdos47@franceolympique.com

🌐 www.cdos47.org

LES PLUS DE LA FORMATION

Une formation en alternance
Permits de diriger des accueils collectifs de mineurs
Développement d'un réseau professionnel
Formation en partenariat avec l'IFAC **Gascogne Guyenne**